

Conférence générale

GC(50)/22
19 septembre 2006

Distribution générale
Français
Original : Anglais

Cinquantième session ordinaire

Point 21 de l'ordre du jour provisoire
(GC(50)/21)

Capacité et menace nucléaires israéliennes

1. Le 18 septembre 2006, le Directeur général a reçu du doyen du corps diplomatique arabe, l'ambassadeur du Sultanat d'Oman auprès de l'Agence, au nom des États arabes Membres de l'Agence, une lettre datée du 15 septembre 2006 concernant le point 21 de l'ordre du jour de la Conférence générale 'Capacité et menace nucléaires israéliennes'.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la lettre et sa pièce jointe sont reproduites ci-après.

**Texte de la lettre du 15 septembre 2006 du doyen du corps diplomatique arabe,
l'ambassadeur du Sultanat d'Oman**

Me référant au document GC(50)/18 daté du 12 septembre 2006, qui comprend, en annexe, une lettre du représentant permanent d'Israël accompagnée d'une pièce jointe présentant la position d'Israël sur le point 'Capacité et menace nucléaires israéliennes', que l'Agence internationale de l'énergie atomique a distribué aux États Membres, j'ai l'honneur, au nom des États arabes Membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique, de faire tenir ci-joint la réponse de ces États au contenu du document susmentionné, et de vous demander de bien vouloir la diffuser auprès des États Membres de l'Agence.

(signé) Salim bin Mohamed Al-Riyami
Doyen du corps diplomatique arabe
Ambassadeur du Sultanat d'Oman

M. Mohamed ElBaradei
Directeur général
AIEA

**Texte de la réponse du Groupe arabe au contenu de la lettre du représentant permanent d'Israël
auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique concernant l'inclusion d'un point
'Capacité et menace nucléaires israéliennes' à l'ordre du jour de la 50^e session
de la Conférence générale de l'Agence**

Le Groupe arabe confirme que, malgré les résolutions successives de l'Assemblée générale et de la Conférence générale qui reflètent un consensus international sur le désarmement et la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, et l'importance d'une application universelle du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et après l'adhésion de tous les États arabes à ce Traité, Israël refuse toujours d'y adhérer et, selon diverses informations, est en train de mettre au point un programme nucléaire avancé à des fins militaires, ce qui a un impact négatif sur la paix et la stabilité au Moyen-Orient et sur les efforts visant à empêcher la prolifération dans la région.

En conséquence, le Groupe arabe confirme l'importance d'inclure le point sur la capacité nucléaire israélienne à l'ordre du jour de la Conférence générale pour faire en sorte que l'Agence internationale de l'énergie atomique continue à jouer son rôle dans l'examen de cette question importante, qui constitue un sujet de préoccupation pour la communauté internationale dans son ensemble et une cause supplémentaire de tension dans la région.

Le Groupe arabe déplore le contenu de la lettre du représentant permanent d'Israël, qui est rédigée une fois de plus dans un langage inacceptable et très éloigné des règles du débat et des usages diplomatiques.